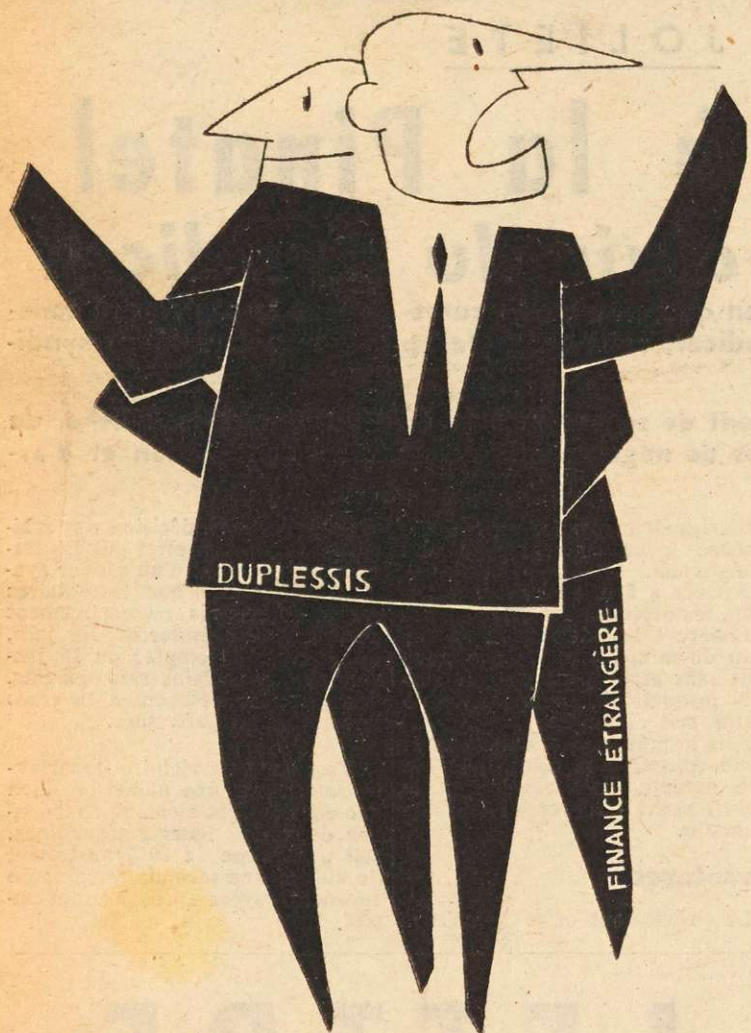


# LETTRE aux SYNDIQUÉS

CONFUSION



Ils sont tellement bien collés ensemble qu'on ne sait plus auquel des deux on a affaire...

## NOUS NE SOMMES PAS LES SEULS

### L'histoire de la Canadian Copper

— Votre grève, leur a dit M. Barrette, est techniquement illégale, mais je suis de tout cœur avec vous.

Après avoir reçu ce témoignage du ministre du Travail, voici plusieurs semaines, les grévistes de la Canadian Copper Refineries de Montréal, sont retournés chez eux. Ils y sont encore, et toujours en grève. Cela dure depuis six mois.

\* \* \*

Après les événements de Louiseville, Le Travail publiait sous le titre "Nous ne sommes pas seuls", le témoignage de sympathie des ouvriers de l'acier et de l'automobile (Congrès canadien du Travail).

Un seul mot est changé dans ce titre, qui reparait aujourd'hui. Nous ne sommes pas les seuls, c'est-à-dire que les autres ouvriers de la province souffrent comme nous de l'arrogance de certaines compagnies, de l'insuffisance de notre législation et des procédés antisyndicaux de certains grands employeurs.

A la Canadian Copper, il y a cinq cents travailleurs. Ils se sont formés en union, ont reçu leur certification. Mais au lieu de négocier de bonne foi, la Compagnie a refusé de voir les délégués ouvriers. Elle a entamé devant les tribunaux des procédures qui durent encore, dans le but de faire décertifier l'union. Bien plus, elle a entrepris de briser la grève en faisant entrer dans son usine, avec l'aide de la police, des ouvriers étrangers à l'entreprise et pour la plupart immigrants, nouvellement arrivés au Canada.

Pendant les cinq premiers mois, la grève a été paisible; depuis quelques semaines, des incidents se sont produits. Comme quoi la même histoire se répète partout.

\* \* \*

A plusieurs reprises, la C.T.C.C. a exprimé sa sympathie envers ces travailleurs. Qu'ils en reçoivent ici un nouveau témoignage.

Mais comme toutes les souffrances finissent par produire des résultats, surtout lorsqu'elles sont courageusement acceptées, notons en fin de l'article un arc-en-ciel qui commence d'apparaître: la reprise de relations fraternelles entre les trois fédérations syndicales de la province.

Est-ce la résurrection du cartel, c'est-à-dire de l'unité d'action pour la défense des droits ouvriers? Souhaitons-le, surtout à la veille de réunions fort importantes (le Conseil supérieur du Travail se réunit lundi) où l'on va de nouveau préparer les prochaines législations relatives au travail.

GERARD PELLETIER.

## Le Secrétaire général explique pourquoi le projet de grève a été abandonné.

Québec, le 21 janvier 1952.

Cher confrère,

Vous avez appris par un communiqué de presse que le Comité spécial de la C.T.C.C., chargé de mettre au point les modalités de l'arrêt général de travail décrété par l'assemblée plénière du Bureau confédéral tenue le 21 décembre 1952, avait décidé de ne pas donner suite à cette résolution.

Comme cette décision vous a surpris, vous

et vos compagnons de travail, nous croyons qu'il s'impose de leur expliquer les motifs de cette décision qui ne sont énoncés que brièvement dans la déclaration publique du 19 janvier.

Le Comité a pris une telle décision parce que, dans son intervention lors d'un débat à l'Assemblée législative sur la grève de Louiseville, le 14 janvier dernier, le premier ministre de la province a changé le sens et la portée que l'assemblée plénière avait donnés à l'arrêt général de travail projeté.

Si l'on se reporte aux conclusions de la réunion du 21 décembre à Québec, l'on se rend compte que l'assemblée plénière du Bureau confédéral avait décidé un arrêt général de travail, parce que la Compagnie Associated Textiles Ltd. par son attitude intransigeante, niait totalement le libre exercice du droit d'association à ses employés, en refusant de reconnaître leur syndicat.

### Notre intention

En effet, l'assemblée plénière du Bureau confédéral de la C.T.C.C., en prenant connaissance des tactiques utilisées par la Compagnie pour tuer le syndicat qui groupe ses employés, avait compris que, si un employeur pouvait agir ainsi avec l'appui de la force policière sans que cela provoque un mouvement de protestation dans l'opinion publique et sans que cela amène l'intervention rapide et ferme du gouvernement, le libre exercice du droit d'association syndicale se trouvait gravement menacé d'une manière générale dans la province. La protection que recevait ainsi l'Associated Textiles Ltd. était une invitation directe aux autres employeurs de mauvaise foi à suivre son exemple dès que l'occasion leur en aurait été fournie.

Telle était la signification véritable que l'assemblée plénière avait donnée à l'arrêt général de travail dont on devait fixer les modalités au moment opportun. De plus, il était bien entendu que cette manifestation de solidarité ouvrière devait être limitée quant à sa durée.

### Le discours

Or, le 14 janvier, dans son discours à l'Assemblée législative, monsieur Duplessis, parlant en sa qualité de chef du gouvernement, a pris fait et cause pour la compagnie Associated Textiles Ltd. pour laquelle il n'a eu aucun mot de blâme. Par contre, il s'est appliqué à rejeter sur le syndicat et

sur le mouvement ouvrier en général la responsabilité de tout ce qui s'est produit à Louiseville.

L'attitude du premier ministre indiquait donc clairement que celui-ci aurait obligé la C.T.C.C. dans les circonstances à s'engager, contre son gré, dans ce qui serait devenu rapidement une grève politique dont les conséquences auraient été désastreuses pour la province.

Ainsi, l'arrêt général de travail, destiné originellement à protester contre la violation des droits syndicaux, aurait dégénéré dans une lutte à finir entre le mouvement syndical et le gouvernement. Cette manifestation de solidarité, destinée à faire pression sur l'opinion publique pour obtenir le respect d'un droit lésé et qui devait s'exécuter d'une manière ordonnée, aurait finalement pris la tournure d'une espèce de guerre civile ou d'insurrection contre l'Etat par suite de la multiplication de provocations de la part du gouvernement.

En affirmant à l'Assemblée législative qu'on ne le ferait jamais chanter — ce qui n'avait été en aucune manière l'intention de la C.T.C.C. — monsieur Duplessis se réjouissait d'avance de trouver dans l'action projetée une occasion propice d'exercer des représailles contre le mouvement syndical.

### De graves conséquences

L'attitude du premier ministre montrait clairement que le gouvernement aurait pris tous les moyens possibles répression policière violente, retrait en masse des certificats de reconnaissance syndicale, intimidation même auprès des employeurs, pour transformer cette manifestation de solidarité en une grève générale d'une durée qui aurait perturbé toute l'économie de la province.

Prévoyant ces graves conséquences qui auraient détourné l'attention du conflit de Louiseville, à la grande satisfaction de ceux qui en portent la lourde responsabilité (compagnie et gouvernement), la C.T.C.C. a cru de son devoir de ne pas donner suite à la décision de l'assemblée plénière dans le plus

grand intérêt du mouvement syndical et des grévistes de Louiseville. D'ailleurs, les employeurs de mauvaise foi auraient sûrement profité de ces circonstances pour tenter de porter un coup mortel à notre organisation dans la grande industrie.

Chacun comprendra que la C.T.C.C. ne pouvait donner aux ennemis du syndicalisme l'occasion de fausser le sens de la manifestation projetée pour l'empêcher d'atteindre l'objectif qui lui était assigné.

### Un danger évident

En effet, à l'envisager sous l'angle d'une grève politique, comme voulait faire le gouvernement, le problème fondamental de la défense du droit d'association tel que posé dans la grève de Louiseville aurait été rejeté au second plan et une partie de l'opinion publique, qui est aujourd'hui presque entièrement favorable à la cause des grévistes — aurait considéré, sous l'influence de la propagande gouvernementale (propagande commencée dès avant la mise à exécution de l'arrêt général de travail), le geste de solidarité des travailleurs comme une épreuve de force contre l'Etat.

### L'opinion s'est éveillée

En réalité, le mouvement lancé par la C.T.C.C. a atteint une bonne partie de son but. L'opinion publique reconnaît maintenant que la compagnie Associated Textiles refuse impunément depuis de longs mois l'exercice du droit d'association à ses employés. L'opinion publique répudiée avec vigueur les actes commis par les policiers provinciaux sous le couvert de la loi de l'émeute le 11 décembre 1952 et les jours qui l'ont suivi.

Cette réaction populaire est clairement indiquée par la sympathie qu'une grande partie de la presse à travers tout le Canada a accordée aux tisserands de Louiseville.

(suite à la page 2)

C.T.C.C.

# le travail

## LA POLITIQUE

## Le débat du 14

Pour Le Travail, ce serait de l'espace gaspillé et, pour nos lecteurs, du temps perdu que d'analyser longuement le débat du 14 janvier dernier à l'Assemblée législative sur la question de Louiseville.

Un mot de commentaire suffira auquel nous rattacherons deux idées distinctes : le peu de cas que l'on fait, malheureusement, dans ces discussions du véritable esprit démocratique et la connaissance vague, insuffisante que l'on paraît avoir chez la plupart des députés, du problème ouvrier.

\* \* \*

Le débat, sur la question de Louiseville, a profondément déçu tout le monde, mais il a permis de se rendre compte que, chez un grand nombre, l'on considérait le fonctionnement des institutions démocratiques comme une espèce de jeu où, nécessairement, le plus fort ou le plus rusé doit l'emporter, sans égard à la valeur ni aux conséquences des questions débattues. La discussion des affaires politiques se trouve ainsi ravalée au niveau des compétitions sportives.

Quand on met fin à un débat comme on l'a fait à cette occasion, quand on sent que les députés doivent s'en tenir aux mots d'ordre qui émanent des officines de partis, quand on se rend compte que la libre expression de la pensée est limitée, il faut bien admettre que nos institutions démocratiques ont besoin d'une réforme profonde, si l'on ne veut pas qu'un jour ou l'autre le peuple s'en éloigne au point de mettre en péril ce régime politique.

\* \* \*

Sur le plan plus immédiat des questions syndicales, il ressort clairement du débat que la grande majorité des députés ne portent qu'un vague intérêt à ces problèmes. La grève de Louiseville, à cause de la multitude de ses incidences politiques, économiques, sociales et morales, retient l'attention de l'opinion publique. Elle met en jeu des principes très graves. Mais la députation, elle, considère l'affaire comme chose secondaire. Pour elle, ce fut l'occasion d'un débat académique à rebours, c'est-à-dire d'une explosion de paroles amères et d'engueulades qui ne rimait à rien au point de vue pratique. Elle a vu le débat sous cet angle et c'est dans ce sens qu'elle l'a poursuivi.

On voit là combien la C.T.C.C. avait raison de suggérer, dans son programme de revendications, l'établissement, à l'Assemblée législative, d'un comité de relations industrielles dans le but qu'un certain nombre de députés se spécialisent dans ces questions. Si l'on exclut le ministre du Travail et quelques députés de l'Opposition, force est d'admettre que la grande majorité d'entre eux sont loin d'en saisir l'importance. Pourtant, aujourd'hui, il ne fait pas de doute que le problème ouvrier, à cause des transformations économiques et sociales qui s'accomplissent dans notre province, est devenu le point central de toute la vie politique. Cette incompréhension et cette ignorance indiquent que les hommes publics ont perdu contact avec la réalité profonde de notre milieu.

\* \* \*

Voilà qui doit faire réfléchir profondément les salariés et les encourager à travailler sans répit pour obtenir la restauration des principes de la saine démocratie et pour faire connaître à fond, dans tous les recoins de l'opinion, l'ampleur du problème ouvrier.

ANDRE ROY.

## UN PETIT SERVICE S.V.P.

Le Travail demande par les présentes à ses abonnés de lui rendre, si possible, un petit service. Il manque en effet à la collection du journal, les numéros suivants :

Septembre 1948  
Novembre 1948  
Mai 1949 (2 exemplaires)  
Avril 1949

Celui de nos lecteurs qui en aurait en sa possession un ou plusieurs exemplaires nous rendrait un grand service en nous les faisant parvenir à 1231 est, rue De Montigny, Montréal.

LA REDACTION.



Achète bien  
qui  
achète  
chez

**Dupuis Frères**  
RAYMOND DUPUIS, président

TELEPHONE  
Plateau 5151

MONTREAL  
865 est, rue Ste-Catherine



## DANS LE M

JOLIETE

Grève à la Pinatel  
victoire éclair du Syndicat

Une grève qui se règle en quarante-huit heures et dont le règlement constitue un gain net pour le syndicat, voilà qui se fait plutôt rare dans la vie syndicale de ces derniers mois!

C'est pourtant ce qui vient de se passer à la Pinatel Piece Dye Works, de Joliette, après sept longs mois de négociations directes, de conciliation et d'arbitrage.

## Sept mois

C'est en effet le 31 mai dernier qu'expirait le contrat de travail des 175 ouvriers employés à la Pinatel. Comme ils avaient dénoncé ce contrat et que les négociations directes n'apportaient aucun résultat, ils portèrent bientôt leur cause devant un tribunal d'arbitrage formé de M. le juge Lippé comme président, Me Robert Lafleur comme arbitre patronal et Me Maurice Blain comme arbitre syndical.

## Décision refusée

Mais comme il arrive parfois, la décision du tribunal fut loin de rendre justice aux travailleurs en cause. Le rapport majoritaire n'accordait en effet que 6 cents d'augmentation, rétroactivement au 1er juin; un congé additionnel payé, et refusait l'atelier syndical imparfait mesure de sécurité réclamée par les syndiqués. La sentence fut donc refusée à l'unanimité lors de l'assemblée convoquée pour en prendre connaissance et jeudi, le 15 janvier, à 5 heures 30 de l'après-midi, les ouvriers de la Pinatel quittaient en masse les ateliers de la compagnie, sans laisser personne en arrière.

## Médiation

A peine, cependant, les grévistes avaient-ils eu le temps de s'installer dans leur grève que le ministre du Travail et député de Joliette, M. Antonio Barrette, convo-

quait les deux parties en cause à Québec pour entreprendre des pourparlers.

Arrivés à 5 h. 30 samedi après-midi, les délégués des deux parties entamèrent la discussion au bureau du ministre et les poursuivirent sans arrêt (sauf pour le souper) jusqu'à 5 h. 15 le lendemain matin, soit dimanche.

Mais la nuit, apparemment, avait porté conseil à la compagnie car une entente était conclue et le travail pouvait reprendre dès lundi matin.

## Avantages

Le règlement offre plusieurs

avantages sur la décision des arbitres. Il stipule en effet que les travailleurs jouiront d'un atelier syndical imparfait, que les salaires seront augmentés rétroactivement de 6 cents à compter du 1er juin, de 10 cents à compter du 19 janvier et que certains rajustements, dont certains s'élèvent à 12 cents l'heure, seront effectués.

C'est donc une victoire importante pour ce groupe d'ouvriers bien que ces derniers aient dû abandonner deux de leurs réclamations, soit une prime de 10% au travail de nuit et une seconde semaine de vacances payées après 5 ans d'em-

LETTRE  
aux syndiqués

(suite de la page 1)

Elle est indiquée également par l'esprit de compréhension qui s'est manifesté de diverses manières dans toutes les classes de la société. Elle est indiquée, d'une façon plus claire encore, par le nombre imposant d'employeurs, en particulier dans la petite et moyenne industrie, qui ont condamné l'attitude de l'Associated Textiles et la conduite de la police provinciale.

Sans doute, la grève de Louiseville n'est pas réglée. Des centaines de familles souffrent terriblement après plus de dix mois de chômage. Leur cause reste juste. Elles ont droit à une sympathie plus grande et plus agissante encore. Le premier ministre, dans son discours du 14 janvier à l'Assemblée législative, a reconnu que leur situation était pénible même s'il n'a pas eu un mot de reproche pour la compagnie Associated Textiles qui est responsable de cet état de chose malheureux.

Monsieur Duplessis considérait la décision de recourir à un arrêt général de travail comme une intimidation contre le gouvernement, il n'y a plus aujourd'hui aucun prétexte, aucune raison qui puisse justifier l'inaction du gouvernement. Il dispose de l'autorité voulue pour régler rapidement et équitablement ce conflit.

Pour la C.T.C.C., la décision de ne pas donner suite à l'arrêt général de travail ne signifie en aucune manière qu'elle va abandonner à leur sort les travailleurs de Louiseville. Leur cause est trop juste et leurs sacrifices jusqu'ici trop grands pour en laisser perdre le fruit. Les pressions et les démarches n'auront de cesse que le jour où cette grave injustice sociale sera corrigée.

L'aide financière leur sera continuée comme auparavant. Il ne fait pas de doute que la grande majorité des syndiqués, se rendant au vœu formulé par le comité spécial à l'issue de la réunion de dimanche, seront heureux d'offrir généreusement à leur fonds de secours la journée de salaire qu'ils auraient sacrifiée allègrement pour défendre dans la province l'exer-

TIREZ  
VOTRE  
CHAPEAU

Un médecin d'Edmonton, en Alberta, le Dr Joseph Boulanger, a fait tenir aux grévistes de Louiseville un chèque de \$100 dollars.

Cela faisait suite à la lettre d'un journaliste qui s'excusait, en nous faisant tenir \$25 dollars, de ne pouvoir faire plus parce que sa femme était à l'hôpital et que son budget s'en trouvait grevé...

Devant de tels exemples de compréhension, de générosité active, au-dedans comme au-dehors du mouvement syndical, il n'y a qu'une chose à faire : ôter son chapeau et s'incliner.

Cela nous console assez de tous les indifférents, sans compter les calomnieurs du mouvement syndical.

H. D'AMOURS  
délégué

M. Honoré D'Amours, vice-président de la Fédération nationale des Ouvriers du Textile et l'un des directeurs de la C.T.C.C. vient d'être délégué par ses confrères à la conférence internationale des Textiles organisée par l'Organisation internationale du Travail.

M. D'Amours quittera prochainement le Canada pour l'Europe où se tiendra cette conférence.

cice du droit d'association qui leur a valu nombre d'avantages matériels et moraux.

La Confédération des Travailleurs catholiques du Canada,

Par : Jean MARCHAND,  
secrétaire général.



**EXPORT**  
LA MEILLEURE  
CIGARETTE AU CANADA



# OUVREMENT

LISEZ CECI

## Il faut construire une société

Commentant le communiqué publié par l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques, Mgr Tessier écrit ce qui suit :

Ces lignes sont une invitation adressée par l'Eglise à tout catholique, quelle que soit sa place dans la société, quel que soit le milieu auquel il appartient, qu'il soit engagé directement ou indirectement dans les conflits sociaux actuels... une invitation à se mettre en face de la situation sociale à l'heure présente, pour en faire l'objet d'une sérieuse réflexion chrétienne.

### Des événements graves

Avant tout prenons conscience de la gravité des événements en cours. A bien des titres, ils sont inquiétants.

Si quelqu'un n'est pas touché par les pertes économiques énormes que subit la nation, sera-t-il insensible à ce qui se passe dans les foyers ouvriers? C'est la gêne, la misère et toutes leurs conséquences désastreuses pour la vie familiale, l'entente conjugale face à l'éducation des enfants, etc...

En même temps, l'abîme se creuse entre les classes sociales, les passions et les ressentiments s'exaspèrent et les "profiteurs de tous les malaises" ont la partie belle. On s'éloigne de la paix sociale. On accumule des obstacles sur la route qui pourrait y conduire.

### Conflit du social et de l'économique

Deux camps s'affrontent, dont l'un reçoit de l'autre ses moyens d'existence, sous forme de salaire du travail. Le camp des salariés estime que les moyens d'existence qu'il reçoit sont insuffisants et demande que le niveau en soit relevé et rapproché du niveau de vie des employeurs. Ceux-ci, en tant que propriétaires et responsables des entreprises — et parmi eux il y a surtout des Sociétés et l'Etat lui-même, le plus grand propriétaire et le plus grand entrepreneur — pour refuser cette amélioration, se retranchent derrière "les nécessités économiques" qui, à leur dire, ne permettraient pas de mieux rétribuer le travail salarié.

Ainsi apparaît le conflit de l'économique et du social, le premier — l'économique — comprenant les valeurs estimables en argent qui entrent comme éléments dans les "affaires" et servent à la subsistance temporaire de l'homme; le second — le social — englobant les réalités plus spécifiquement humaines, personnelles et communautaires dans lesquelles éclate la dignité propre à l'homme.

C'est entre ces deux ordres de valeurs que le conflit a éclaté. Ce que les uns réclament au nom du social humain, les autres le refusent au nom de l'économique.

### Le conflit est-il fatal et irrémédiable?

S'il l'était, il faudrait désespérer de la paix sociale et de la vie en société elle-même. Il faudrait admettre en particulier que l'homme ne peut pas vivre de son travail. Il faudrait abandonner cette règle que nous regardons comme fondamentale de la vie en société.

Nous ne pouvons admettre que ce conflit de l'économique et du social soit fatal et irrémédiable. S'il existe, c'est que la société humaine est mal cons-

tituée, c'est que les rapports humains qui constituent la vie sociale sont faussés. C'est par suite d'un vice social.

### Le vice social fondamental

Où se trouve donc en ce moment ce vice social fondamental?

Que de fois le diagnostic a été fait! Que de fois la tare a été montrée dans le régime économico-social qui, au lieu d'accorder l'économique au social et à l'humain, a choisi de tout subordonner à l'économique! Système de l'argent "libéré", de la puissance économique maîtresse de tout, du profit seul moteur de la vie sociale.

Avec de tels "présupposés", on comprend que le conflit qui nous préoccupe soit devenu fatal, que le social soit sacrifié à l'économique et, finalement, l'homme à l'argent.

mette l'homme à sa place, dans une réconciliation et une hiérarchie nouvelle de l'économique et du social.

Il ne suffit pas de quelques transferts de propriété, fût-ce au profit de la société, pour réformer le régime.

En réalité, ces solutions sont "trop faciles", n'atteignent pas encore les profondeurs des tissus à assainir. La vraie solution, qui sera d'une complexité très grande, exigera non seulement quelques amputations, expropriations ou socialisations.

Elle devra être un dépassement plutôt qu'un simple bouleversement, une construction et une création plutôt qu'une destruction. Elle ne devra pas se contenter d'uniformiser la propriété, mais devra synthétiser et harmoniser les diverses formes de la propriété.

Encore une fois, ne sommes-

Actuellement, dit Mgr Tissier, l'auteur de cet article, l'argent lutte contre l'homme.

Ce qu'il vous faut, c'est un nouveau régime social, au Canada tout comme en France dont il est ici question.

Et c'est dans un tel système que notre société s'est engagée depuis le début de l'ère dite capitaliste. Que la tare du régime se soit manifestée, c'est ce que nous montre l'histoire des conflits sociaux depuis un siècle, ou plutôt l'histoire de ce conflit social permanent connu sous le nom de question sociale.

Que ce conflit aille en s'aggravant, c'est indéniable. Où en est-il aujourd'hui de son évolution, c'est là ce qui nous inquiète et que nous ignorons. Mais ce qui est certain, c'est qu'il ne s'apaisera pas aussi longtemps qu'existera le vice qui est à son origine : le déni de principe opposé à l'homme par la matière. Il y aura peut-être des accalmies, par suite de palliatifs adroitement appliqués, mais il n'y aura pas de guérison, tant que le poison sera là.

Ajoutons — ce que beaucoup ne veulent pas voir, mais qui sort logiquement de ce qui précède — que ce conflit, du moins dans son fond, a le sens d'une autodéfense de l'homme devant ce qui le menace, qu'il témoigne du refus de l'homme de se laisser asservir par l'argent devenu tyran. Aussi n'a-t-on pas le droit de s'étonner que le christianisme vienne ici au secours de ce qu'il considère comme la "revendication" fondamentale et nécessaire de l'homme en péril. La vigilance de Dieu sur une créature dont il a voulu faire son enfant ne fait-elle pas à l'Eglise un devoir de protester chaque fois qu'une "puissance de ce monde" tente de l'asservir?

### Alors, que faire?

Si la question vise un vrai "redressement", une guérison, la réponse est claire : sortir du système vicié du capitalisme, entrer dans un régime qui re-

nous pas en pleine utopie? Mais pourquoi? Est-ce parce que certains se montrent incapables d'imaginer autre chose que ce qui est, ou répugnent à accepter des transformations qu'ils considèrent comme contraires à leurs intérêts?

Pourquoi parler de chimère, si c'est là l'exigence de la justice même, si c'est la condition du vrai progrès humain et social? Pourquoi parler de chimère, quand on constate que l'Eglise catholique — qu'on n'accusera pas de se complaire dans la chimère! — ne cesse, depuis bientôt un siècle, d'affirmer la nécessité d'une refonte de la société? Il ne s'agit pas de quelques textes isolés; c'est tout un vaste enseignement donné sous les formes les plus solennelles.

Et enfin, pourquoi regarder comme une chimère le passage à un nouveau régime social, quand on sait ce que peuvent désormais la science et la technique? Il est arrivé, hélas! qu'elles se soient montrées ennemies de l'homme. Il se peut qu'elles le soient encore. Mais le jour où, renonçant elles aussi à leur indépendance envivante, acceptant une inspiration venue de plus haut qu'elles-mêmes, reconnaissant dans l'homme ce qui les dépasse, respectueuses de l'esprit, de l'âme, de la destinée toute entière de l'homme... elles voudront se mettre vraiment au service de l'homme, pour une meilleure organisation de sa vie, de son travail, de sa culture, de ses rapports sociaux... qui peut dire qu'elles n'aideront pas à résoudre tels problèmes que pose la vie sociale à ceux qui voudraient la transformer? Qui sait si alors, après avoir trop souvent asservi l'homme, elles ne de-

(suite à la page 4)

## La réaction des journaux

La décision du comité de stratégie de la C.T.C.C. de contremander l'arrêt général de travail a provoqué de vives réactions dans tous les secteurs de la société. On en trouve le témoignage dans les journaux qui expriment habituellement avec assez de justesse l'opinion bourgeoise.

qui permettra d'oublier toute cette amertume".

**THE STAR.** — "La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada a pris une sage décision... Les circonstances dans lesquelles on a songé à une grève générale sont compréhensibles... mais une telle grève n'aurait pas amélioré la situation... M. Duplessis n'a fait que son devoir... Le syndicat n'a pas perdu son pouvoir de négociation... Il ne peut que gagner dans la sympathie publique, en se soumettant à la loi".

**LE DEVOIR.** — "C'est heureux que la C.T.C.C. ait renoncé à son projet de grève générale... Il n'était pas sûr que même la grève tournante eût des chances de réussir... (Mais) Le discours que M. Duplessis a prononcé est un des plus pitoyables... De la mesquinerie du premier au dernier mot... Dans la grève de Louiseville, malgré les efforts méritoires de M. Barrette, ministre du travail, le gouvernement a constamment fait porter le poids de son influence du côté de la compagnie... Le premier ministre aurait pu forcer en 24 heures la compagnie à signer... Le premier ministre a saisi l'occasion de tenter une épreuve de force contre les syndicats catholiques... Mais nous avons à Québec un gouvernement ficelé comme un saucisson par la finance étrangère... M. Duplessis est le propagandiste numéro un du communisme dans le Québec".

Nous avons relevé quelques extraits des commentaires parus. A peu près tout le monde nous félicite. Si certains journalistes mêlent à ces propos flatteurs des réserves amères et mettent en doute nos bonnes intentions, d'autres par contre avouent franchement leur sympathie et soulignent le rôle odieux joué par le gouvernement dans cette affaire.

**THE HERALD.** — "Tous les Canadiens devraient être heureux d'apprendre que la C.T.C.C. est revenue à des sentiments plus modérés... Malheureusement on peut même mettre en doute la raison (qui l'a poussé à agir ainsi)... Ils (les chefs ouvriers) sèment une récolte future d'hostilité et d'incompréhension".

**THE GAZETTE.** — "Les dirigeants de la C.T.C.C. vont gagner du crédit auprès de leurs concitoyens par suite de cette sage décision... (l'arrêt général de travail) aurait pu causer un fort incalculable à la province... On peut espérer que cette décision de la C.T.C.C. sera le point de départ d'un règlement satisfaisant pour les deux parties et"

## LE PROBLEME OUVRIER

### Soupçons malhonnêtes

Dernièrement, on nous a accusés de faire le jeu des communistes et on a laissé planer toutes sortes de soupçons malhonnêtes sur des chefs de la C.T.C.C. Il est bon de se rappeler le passage suivant de l'Encyclique *Quadragesimo Anno* : "L'Enseignement (de Léon XIII sur les syndicats) venait à un moment des plus opportuns. Car, en plus d'un pays, à cette époque, les pouvoirs publics, imbus des libéralisme, témoignaient peu de sympathie pour ces groupements ouvriers et même les combattaient ouvertement. Ils reconnaissaient volontiers et appuyaient des associations analogues fondées dans d'autres classes; mais, par une injustice criante, ils déniaient le droit naturel d'association à ceux-là qui en avaient le plus grand besoin pour se défendre contre l'exploitation des plus forts. Même dans certains milieux catholiques, les efforts des ouvriers vers ce genre d'organisation étaient vus de mauvais oeil, comme d'inspiration socialiste ou révolutionnaire".

L'histoire se répète. — Dans le no 100 de la Lettre sur le problème ouvrier, on donne les directives de la Sacrée Congrégation du Concile de Mgr Liénart au sujet de la nécessité des syndicats ouvriers catholiques. Rappelons brièvement les faits :

En 1929, M. Eugène Mathon et des industriels du nord de la France, de Roubaix-Tourcoing, accusaient les syndicats chrétiens de n'être pas vraiment chrétiens et leur attribuaient un esprit marxiste et un socialisme d'Etat. Une congrégation de Rome, la Sacrée Congrégation du concile, fit une enquête longue et minutieuse et déclara que la plupart des accusations des patrons étaient exagérées.

Il y avait bien eu, chez les Syndicats chrétiens, quelques erreurs de tactique et certains de leurs membres avaient employé publiquement des expressions qui n'étaient pas en tout point conformes à la doctrine catholique. Mais l'accusation d'être des syndicats à esprit marxiste était entièrement dépourvue de fondement et injuste. "Ils répudient par principe la lutte des classes et le collectivisme sous toutes ses formes et ils admettent la forme de contrats collectifs pour établir des rapports pacifiques entre le capital et le travail".

Puis la Sacrée Congrégation du Concile donne en sept points la charte officielle du syndicalisme chrétien :

1. — L'Eglise reconnaît et affirme le droit des patrons et des ouvriers de constituer des associations syndicales, soit séparées, soit mixtes, et y voit un moyen efficace pour la solution de la question sociale.
2. — L'Eglise, dans l'état actuel des choses, estime moralement nécessaire la constitution de telles associations syndicales.
3. — L'Eglise exhorte à constituer de telles associations syndicales.
4. — L'Eglise veut que les associations syndicales soient établies et régies selon les principes de la foi et de la morale chrétienne.
5. — L'Eglise veut que les associations syndicales soient des instruments de concorde et de paix, et dans ce but elle suggère l'institution de commissions mixtes comme un moyen d'union entre elles.
6. — L'Eglise veut que les associations syndicales suscitées par des catholiques pour des catholiques se constituent entre catholiques, sans toutefois méconnaître que des nécessités particulières puissent obliger à agir différemment.
7. — L'Eglise recommande l'union de tous les catholiques pour un travail commun dans les liens de la charité chrétienne".

# LA SEMAINE

## SAGUENAY LAC ST-JEAN

### Recrutement syndical

Une campagne de recrutement syndical est lancée dans l'industrie du commerce, particulièrement dans Kénogami, Jonquièrre, Arvida et St-Joseph d'Alma. Les Syndicats qui groupent cette catégorie d'employés sont décidés de se faire reconnaître par la Commission des Relations ouvrières de la province de Québec et de se prévaloir de ces reconnaissances pour exiger des employeurs une convention supérieure au décret actuel. Les employés sont décidés de faire comme les autres employés des industries qui les entourent : obtenir par une convention particulière plus de sécurité sociale et syndicale.

### Assurance syndicale

Le Conseil Régional Saguenay-Lac St-Jean des Syndicats nationaux désire attirer l'attention de tous les membres des syndicats qui lui sont affiliés, sur le fait qu'une assurance mutuelle existe au sein du mouvement syndical et que si tous les syndiqués se prévalaient de cette assurance, ils pourraient bénéficier d'un avantage qu'ils ne peuvent avoir ailleurs. En effet, le plan en vigueur ne coûte qu'un dollar plus un dollar pour chaque décès. Son administration n'est que de cinquante sous par année.

Voici en substance, le plan : Peuvent faire partie de cette mutuelle-assurance : tous les membres des syndicats nationaux, affiliés au Conseil Régional Saguenay-Lac St-Jean, âgés de 18 ans révolus et ne dépassant pas 55 ans révolus, pourvu qu'ils aient dûment rempli leur demande de certificat et aient été acceptés.

Pour bénéficier des avantages de cette mutuelle, chaque sociétaire devra verser la prime de \$1.50 en entrant, dont \$0.50 seront utilisés pour l'administration. En plus, chaque assuré devra verser

une cotisation de \$1.00, au décès d'un membre de la mutuelle. Dans les trente jours qui suivent le premier janvier, chaque assuré devra fournir \$0.50 pour l'administration, chaque année.

Cette mutuelle paiera aux bénéficiaires de l'assuré, 80% du montant recueilli à chaque décès, plus 10% du montant de la caisse réserve.

## SHERBROOKE

### A Valcourt

Un nouveau syndicat a été fondé sous le nom de Syndicat National des Employés de l'Auto-neige Bombardier, à Valcourt. A cette assemblée à laquelle assistaient au delà de 100 employés de l'entreprise des autos-neige Bombardier, le Syndicat procéda à l'élection de ses officiers. M. Pierre Debellefeuille a été élu président; M. Gilles Drainville, vice-président; M. Roger Gagnon, trésorier; M. Emilien Bélanger, sentinelle; M. Gérard Stratford et M. Aime Lévesque, directeurs.

A cette assemblée, il fut proposé que le Syndicat fasse sa demande d'incorporation au Secrétariat de la province.

Le Syndicat a demandé son affiliation au Conseil Central des Syndicats de Sherbrooke à la Fédération de la Métallurgie et à la C.T.C.C.

### Les téléphonistes

Il y eut le 21 janvier dernier, une assemblée générale spéciale du Syndicat national des Téléphonistes des Cantons de l'Est. Plusieurs questions importantes furent discutées; entre autres, le télégramme que le Syndicat faisait parvenir à l'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail la semaine dernière, au sujet des actes d'intimidation employés par la Compagnie Eastern Township Telephone par l'intermédiaire de ses chefs téléphonistes auprès des employés et des membres du Syndicat.

## Il faut construire...

(suite de la page 3)

viendront pas les merveilleux Instruments de sa libération ?

Mais certains objecteront encore qu'il est inopportun d'ouvrir de telles perspectives en un moment si difficile, où il est à peine possible de tenir les positions acquises. Une réplique vient d'elle-même : Pourquoi ne les avoir pas ouvertes plus tôt ? Et pourquoi ne pas les ouvrir en ce moment où nous nous trouvons devant l'impasse ? Est-il plus opportun de laisser le monde en proie au désespoir ou de le livrer à d'autres tyrannies ?

### Quelle doit être l'attitude des catholiques ?

Le Message des Cardinaux demande "un effort de compréhension réciproque et de sagesse". Ce qui signifie : pas de durcissement, pas de raidissement, pas de réflexe vindicatif, pas de haine sourde, pas de "politique du tout ou rien". Ce mot d'ordre est particulièrement nécessaire au moment où vont se discuter les conventions collectives.

Dans l'établissement de ces conventions, il sera possible de s'inspirer des principes sociaux chrétiens que nous avons essayé de dégager ci-dessus. Il appartiendra aux groupements d'employeurs de réaliser l'effort maximum pour empêcher les "nécessités économiques" d'écraser les exigences humaines et sociales.

Nous savons que certains de ces groupements sont décidés à profiter de cette occasion pour amener la réforme de l'entreprise qui consiste à "associer" les travailleurs à l'entreprise elle-même.

Or, c'est là le point essentiel pour l'avenir. Le conflit du social et de l'économique ne cessera, l'humain ne reprendra ses droits que si les travailleurs cessent d'être de purs salariés, pour devenir des "associés", si le capital-argent n'est plus seul à créer des droits sur l'entreprise, si, à côté du capital et au-dessus, le travail humain assure aux travailleurs une participation réelle et stable à l'oeuvre commune et à ses fruits.

En résumé, et à qui nous demande quelle sera notre attitude devant la situation sociale actuelle, nous dirons : dans l'immédiat, comprendre, chercher les solutions les plus conformes à la justice sociale; pour l'avenir, s'ouvrir largement à des solutions nouvelles, selon l'impulsion de la justice et de la fraternité chrétienne.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.  
Paraît tous les vendredis.

Directeur :  
**GERARD PELLETIER**  
Administrateur :  
**MARCEL ETHIER**  
Rédacteur en chef :  
**ANDRE ROY**  
Publiciste

**ROGER MCGINNIS**  
Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny,  
Montréal — FA. 3694  
Abonnement : Un an, \$1.50;  
le numéro, 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministre des Postes, Ottawa.

# NEWS DIGEST

**GENERAL WORK STOPPAGE CALLED OFF** — In a letter to CCCL members, Jean Marchand, Secretary general of the Federation, explains the committee's decision to call off the general work stoppage which had been decided upon, December 21st.

This strike, explains Marchand, was supposed to be a symbolic strike to protest against police action and threats to the right of association from both the company (Associated Textiles) and the provincial government. However, Mr. Duplessis has expressed his intention (in his speech to the Legislative Assembly, Jan. 14) to deal with it as if it were an armed rebellion. He threatened to transform it into a fight to the finish between the labor movement and his administration and he would undoubtedly have repressed it through violent police action. Since the CCCL never intended to launch an all out fight of that kind neither to cause serious disturbances throughout the Province, the project has been called off.

Nevertheless, writes Marchand, we shall never abandon the strikers of Louiseville and all necessary measures are being taken to support them. The CCCL is asking every worker a day's pay for their support.

**SWIFT VICTORY IN JOLIETTE** — The employees of the Pinatel Piece Dye Works in Joliette had been negotiating for seven months when an arbitration award on their case was published 2 weeks ago. It granted them nothing but a 6 cents increase retroactive to the 1st of June. Pinatel workers then refused the award and went on strike last Thursday at 5.30 p. m.

Then the minister of Labor entered the scene. Less than 48 hours later, a settlement had been reached. Strikers were awarded 10 cents from Jan. 19 in addition to the retroactive 6 cents of the arbitration award. Moreover, they got a union shop, one more paid holiday and several salary readjustments up to 12 cents an hour.

## REVUE de PRESSE

### Encore Louiseville

Les tristes événements de Louiseville continuent d'occuper l'opinion publique. Rarement aura-t-on vu une question provoquer autant de commentaires dans les journaux.

Au cours des semaines précédentes, nous avons cité les opinions des gens qui nous prennent pour des bandits et des "communistes". Cette semaine, prenons une petite vacance et laissons causer des amis :

### Le village le plus triste...

Nous avons déjà signalé les propos de cet étudiant québécois, Gilles Beausoleil, qui montrait à l'égard des ouvriers une sympathie d'autant plus admirable qu'elle nous semblait trop rare.

Et pourtant cette semaine encore, nous avons trouvé dans "Vie étudiante", sous le titre "Le plus triste village du Québec", une étude du problème de Louiseville qui indique elle aussi un véritable effort de compréhension.

L'auteur écrit :

"LOUISEVILLE est devenue la grande plaie au flanc de tout le monde ouvrier canadien. Une plaie tenue au vif par une grève qui s'éternise depuis dix mois. Les incidents les plus dramatiques s'y sont produits qui sont allés jusqu'aux coups de feu et la promulgation de la loi de l'émeute. Aux messages de sympathie qui y sont parvenus de la part de milliers d'ouvriers canadiens et même américains, VE a tenu à joindre ici ceux de tous les étudiants".

Il note en particulier que l'état de l'économie canadienne en 1952 fut si brillant qu'il permettait le plus grand optimisme. "Optimisme presque indécent" ajoute-t-il, si l'on songe que c'est dans cette atmosphère que se situe le conflit de Louiseville.

"S'il faut être un sale grincheux pour ne pas reconnaître que nous habitons un pays dont les possibilités sont splendides et qui subit un développement sans pareil que nous envie le reste du monde, ce ne sont que les sales égoïstes qui n'admettront pas que ce développement se fait avec des heurts et que ces heurts sont absorbés trop souvent par des travailleurs (pères de famille, jeunes gens, jeunes filles) qui n'ont pour seul gagne-pain que le travail et l'habileté de leurs mains. Ils ne demandent pourtant pas mieux que de travailler honnêtement et de profiter dans la mesure qui leur revient du boom qui soulève le pays".

Pour expliquer ce qui s'est passé à Louiseville, "Vie étudiante" ajoute simplement :

"Voilà qu'on leur refuse cette mesure".

### Témoignages de sympathie

Si les travailleurs chrétiens sont particulièrement sensibles à la sympathie que leur manifeste les étudiants, ils ne le sont pas moins aux témoignages d'amitié qui leur viennent parfois de confrères syndiqués éloignés.

Dans sa dernière livraison, le journal "The Labor Leader", organe de l'Association des syndicalistes catholiques des États-Unis, rapporte en détail les événements de Louiseville. Il les commente en ces termes :

"Il est prouvé, sans l'ombre d'un doute, que la police a ouvert le feu sans provocation et qu'il n'y a eu aucune influence communiste pour soulever les grévistes. Cette histoire de communisme est une excuse puérile de la compagnie Associated Textiles et de la police, pour briser et discréditer le syndicat.

"En face de ces faits, nos chefs ouvriers se joignent au curé, Mgr Donat Baril, à Charles Millard, directeur des United Steelworkers of America et aux chefs des U.A.W. (C.O.I.) ainsi qu'à plusieurs associations civiques et religieuses, pour protester contre la façon illicite employée par l'Associated Textiles pour traiter avec une union démocratique et de bonne foi. Ils protestent également contre la conduite incroyable de la police provinciale de Québec, dont le premier ministre Duplessis est responsable". Et The Labor Leader termine :

"A la C.T.C.C., notre sympathie et le témoignage de notre affection fraternelle".

**DANS COMBIEN  
D'ANNÉES  
AUREZ-VOUS  
65 ANS?**

*Il faut y songer! À 65 ANS VOUS AUREZ BESOIN D'UN REVENU ASSURÉ.*  
Toujours retarder... c'est une attitude très répandue, mais il vous en coûtera moins si vous préparez votre retraite dès aujourd'hui! Une rente sur l'Etat est le meilleur système d'économie. A partir de 65 ans et jusqu'à la fin de vos jours, vous pouvez recevoir un revenu mensuel garanti par le gouvernement canadien. Aucun examen médical n'est nécessaire. Si vous passez un versement, votre contrat ne sera pas annulé.

**UN PLACEMENT SÛR... DE TOUT REPOS... UNE RENTE SUR L'ÉTAT!**

**APPRENEZ COMBIEN PEU IL VOUS EN CÔTE AUJOURD'HUI!**



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL

À ADRESSER AU: Directeur, Service des rentes sur l'Etat,  
Ministère du travail, Ottawa, (France.)  
Veuillez me faire parvenir tous détails sur la protection économique que peuvent me procurer les rentes sur l'Etat.

Mon nom est .....  
(M./Mme/Mlle)

Je demeure à .....

..... Date de naissance .....

Age où la rente doit entrer en vigueur..... Téléphone.....

CT Il est entendu que ces renseignements sont confidentiels.